



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

**2 FÉVRIER 2011**

**A 18 HEURES 30**

**EN MAIRIE DE MOUY**

CONVOCATION DU 27/01/2011

L'an deux mil onze,  
le deux février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire de Mouy, Conseillère Générale de l'Oise

Etaient présents : Messieurs BOURGEOIS, MALBRANC, MEUCCI, Madame MASCRÉ, Monsieur LTEIF, Mesdames FERRER, AFFDAL-PUTFIN, Adjoints ;

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR, FOREST, Mesdames FORTANE, BIOUGNE, MAILLET, Monsieur VAN PRAET, Madame KOSTIC, Messieurs DESQUILBET, ESTAGER, Madame CLARA, Messieurs BERENGER, SCHMIT.

Etaient absents :

Madame FRAPPART ayant donné pouvoir à Madame FERRER  
Monsieur LAFaix ayant donné pouvoir à Monsieur LTEIF  
Madame RIVIERE ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN  
Monsieur GREMY ayant donné pouvoir à Monsieur MALBRANC  
Monsieur SANZ ayant donné pouvoir à Monsieur MEUCCI  
Monsieur BEX, STUYVAERT  
Mademoiselle DUFRANCATEL.

Monsieur FOREST est élu secrétaire de séance.

Madame DELAFONTAINE demande l'autorisation d'ajouter 2 affaires à l'ordre du jour:

- « Acquisition de la parcelle AA99 auprès de Madame Georgette LACROIX »
- « Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude du réseau d'eaux pluviales »

Elle soumet au vote l'ajout de ces affaires.

Adopté à l'unanimité.

## **1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2010.**

Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre.

## **2/ Compte rendu des décisions du Maire**

Année 2010 :

- Refinancement du prêt MPH246792EUR
- Tarifs de la salle des Fêtes
- Tarifs divers
- Avenant n°3 au contrat d'assurance Dommages aux Biens
- Réalisation de travaux topographiques
- Contrat de prêt d'un montant de 480.000,00€
- Contrat de prêt d'un montant de 215.000,00€
- Contrat de prêt d'un montant de 275.000,00€

Année 2011 :

- Fin de mise à disposition du logement de fonction instituteur F1 sis au 14 rue Jules Ferry logement n°3 à Monsieur Jean-Fabrice CAILLEUX à compter du 21 janvier 2011.
- Fin de mise à disposition du logement de fonction instituteur F1 sis au 14 rue Jules Ferry logement n°2 à Mademoiselle Aline JARRY.
- Travaux de sécurisation de la rue de Heilles.
- Renouvellement du contrat avec SVP
- Tarifs du spectacle « Cabaret Bretch » du 13 février 2011.
- Réalisation d'inspections télévisées sur la commune.
- Convention de prestations musicales avec l'association « Violon Dingue ».
- Contrat d'entretien de la chaudière de la Maison des Jeunes et de la Culture.
- Attribution du marché de l'aménagement du parking de la « Résidence des Jardins ».
- Contrat d'engagement d'intermittent du spectacle pour une représentation le 4 février 2011 à la Médiathèque Jules Vallès.

### **3/ Affaires foncières**

#### **➤ Cession du 14, rue Cayeux – Complément de la délibération n°110/10.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MEUCCI.

Considérant la délibération n°110/10 du 27 octobre 2010 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la cession du bien situé au 14, rue Cayeux à la SARL Yanis Immo pour un montant de 328.000 €, frais d'acte et d'agence compris,

Considérant la réforme de l'assujettissement des cessions à la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

Considérant que les collectivités sont également soumises à cette taxe sauf dans le cas où « l'opération projetée résulte du seul exercice de la propriété sans autre motivation que celle de réemployer autrement aux services de ses missions la valeur de son actif »,

Considérant que les fonds en question seront réutilisés pour financer les investissements 2011 et l'absence de plus-value réalisée par la ville par le biais de cette cession,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de compléter la délibération n°110/10 en approuvant la cession du bien situé au 14, rue Cayeux à la SARL Yanis Immo pour un montant de 328.000 €, « opération résultant du seul exercice de la propriété de la ville sans autre motivation que celle de réemployer autrement aux services de nos missions la valeur de notre actif »,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

**Adopté à l'unanimité**

### **4/ Affaires financières**

#### **➤ Autorisation donnée au Maire de verser un acompte sur la subvention 2011 de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.).**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MALBRANC.

Considérant les différentes subventions versées chaque année à la Maison des Jeunes et de la Culture,

Considérant que lesdites subventions s'élèvent, chaque année, à un montant global d'environ 280.000 €,

Considérant que la Maison des Jeunes et de la Culture a besoin d'une avance sur sa subvention afin de fonctionner normalement en ce début d'année,

Considérant la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture d'une avance de 24.100,00 € sur la subvention 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser un acompte de 24.100,00 € sur la subvention 2011 à la Maison des Jeunes et de la Culture de Mouy.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Autorisation donnée au Maire de verser un acompte sur la subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MALBRANC.

Considérant la subvention versée chaque année au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que ladite subvention s'élevait, pour l'année 2010, à 125.000,00€,

Considérant que ladite subvention s'élèvera, cette année, à un montant global de 131.246,00€ suite à la délégation au C.C.A.S des subventions d'ordre social,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale a besoin d'une avance sur sa subvention afin de fonctionner normalement en ce début d'année,

Considérant la demande du Centre Communal d'Action Sociale d'une avance de 2/12<sup>ème</sup> sur la subvention 2011 soit 21.875,00€,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser un acompte de 21.875,00 € sur la subvention 2011 au Centre Communal d'Action Sociale de Mouy.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition occasionnelle, à titre gratuit, de la Salle Polyvalente Alain Bashung et du Gymnase avec l'Établissement Français du Sang (E.F.S.).**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MALBRANC.

Considérant que l'Établissement Français du Sang (EFS) organise chaque année une collecte de sang à diverses dates dans notre commune,

Considérant que cette année le planning de la salle polyvalente Alain Bashung a déjà été établi pour l'année 2011 et que l'Établissement Français du Sang a effectué ses demandes de dates pour ladite collecte,

Considérant que cette année, la salle polyvalente Alain Bashung est fermée du 27 juin au 8 septembre 2011 pour cause de travaux et qu'il a donc été proposé à l'EFS d'utiliser le gymnase,

Considérant que pour ces collectes, l'EFS utilisera la salle polyvalente Alain Bashung et le gymnase et qu'il propose, pour la mise à disposition desdites salles, une convention,

Considérant que la location de la salle polyvalente Alain Bashung et du gymnase se fait à titre gratuit et que la salle est mise à disposition de 13 heures 30 à 20 heures,

Considérant la difficulté pour l'EFS de fournir un chèque de caution pour la réservation des salles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la location à titre gratuit de la salle des fêtes Alain Bashung et du gymnase à l'Établissement Français du Sang

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition occasionnelle des salles proposées par l'Etablissement Français du Sang,
- d'autoriser le Maire à dispenser l'Etablissement Français du Sang du dépôt d'un chèque de caution.

**Adopté à l'unanimité**

- **Autorisation donnée au Maire de verser la cotisation à l'Union des Maires de l'Oise.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MALBRANC.

Considérant que la commune adhère à l'Union des Maires de l'Oise,

Considérant que cette adhésion permet de participer à toutes les séances de formation, d'avoir accès au service de conseil juridique, de recevoir la lettre d'informations et d'adhérer à l'Association des Maires de France,

Considérant que la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 1.743,55€,

Considérant l'appel de cotisations parvenu en nos services,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- inscrire les crédits au budget primitif 2011 à l'article 6554,
- verser la cotisation d'un montant de 1.743,55€ à l'Union des Maires de l'Oise.

**Adopté à l'unanimité**

## **5/ Affaires diverses**

- **Programmation 2010 pour 2011 – Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise.**

Sachant que le Conseil Général de l'Oise peut subventionner une partie des travaux effectués par les communes, il est nécessaire de présenter le programme de travaux pour 2011,

**Il est proposé au Conseil Municipal de présenter les dossiers suivants :**

- Travaux de mise en conformité de la salle des fêtes Alain Bashung
- Travaux d'aménagement de l'école maternelle Pierre et Marie Curie
- Rénovation des sanitaires de l'école maternelle de Coincourt
- Construction d'un skate-park

### **Travaux de mise en conformité de la salle des fêtes Alain Bashung**

La commune de Mouy envisage de réaménager sa salle Alain Bashung, salle multifonctions servant à la fois à l'organisation des manifestations de la ville et des associations et à la location aux administrés.

Cet aménagement permettra de mettre en conformité cet équipement avec les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en ce qui concerne l'entrée et les sanitaires. Ce dernier poste nécessitera une reprise du système d'eaux usées. Cet aménagement rendra également possible l'amélioration de l'alimentation électrique de la salle et des fonctions cuisine et services.

Cet équipement étant également le seul présent sur la ville pour accueillir des manifestations culturelles d'envergure, sa sonorisation sera envisagée durant cette phase de travaux.  
L'ensemble de ces modifications nécessitera de repenser l'accès de ce bâtiment et l'installation d'une alarme anti intrusion.

Le montant des travaux s'élève à 140.000,00 € H.T.  
Subvention sollicitée : 46.200,00 € (23% + 10%)

### **Travaux d'aménagement de l'école Pierre et Marie Curie**

La commune de Mouy souhaite effectuer, au cours de l'année 2011, des travaux au sein de l'école maternelle Pierre et Marie Curie. Ils consisteront en la réalisation d'une surface de sol pour la salle de psychomotricité en remplacement de celle existante, cette dernière étant vieillissante et inadaptée en raison de son système de fixation au sol comprenant de l'amiante. Afin d'améliorer l'efficacité thermique du bâtiment, la ville engagera le changement de l'ensemble des ouvertures (portes, portes vitrées et fenêtres) ainsi que cela a déjà été réalisé sur une première partie du bâti.

Le montant des travaux s'élève à 120.000,00 € H.T.  
Subvention sollicitée : 39.600,00 € (23% + 10%)

### **Rénovation des sanitaires de l'école maternelle de Coincourt**

La commune souhaite mettre à disposition des élèves de l'école maternelle de Coincourt des sanitaires rénovés et permettant une utilisation de ces dernières dans des conditions d'hygiène irréprochables.

L'état actuel de ces toilettes adaptées à un usage par des enfants en bas âge ne répond plus aux normes élémentaires d'hygiène en raison de leur vétusté. Les travaux consisteront donc en des interventions de menuiserie, de plomberie ainsi que de peinture et seront également l'occasion d'améliorer les conditions de travail des agents d'entretien par l'installation d'un vide seau.

Le montant des travaux s'élève à 26.740,00 € H.T.  
Subvention sollicitée : 8.824,00 € (23% + 10%)

### **Réalisation d'un skate-park**

La commune souhaite mettre à disposition des jeunes de la commune un équipement adapté à la pratique de sports de plein air tels que le skateboard, le roller ou le BMX. Cet équipement s'avère particulièrement demandé par les jeunes de Mouy puisqu'il a fait l'objet d'une pétition en 2008.

Le projet, prévu sur une surface d'enrobé sur le parking du stade, sera clos pour éviter toute intrusion de véhicules à moteur et comportera des modules multifonctions pour la pratique de débutants ou de niveau moyen des sports précités sans exclure les pratiquants confirmés.

Le montant des travaux s'élève à 42.100,00 € H.T.  
Subvention sollicitée : 13.893,00 € (23% + 10%)

**Adopté à l'unanimité**

- **Programmation 2011 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).**

Dans le cadre des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, dans le cadre de la programmation 2011 et de présenter le dossier de Sécurisation de la rue de Heilles.

### **Travaux de sécurisation de la rue de Heilles**

La commune de Mouy souhaite réaliser des travaux de sécurisation de la rue de Heilles afin de permettre un accès sécurisé à l'école maternelle de Coincourt, d'aménager un cheminement piéton réglementaire et sécurisé pour tous sur toute la rue, de prévenir la vitesse excessive des automobilistes et de formaliser des stationnements le long de la voie publique.

Le montant des travaux s'élève à 202.005,00 € H.T.

Subvention sollicitée (50%) : 101.002,00 €

**Adopté à l'unanimité**

### **➤ Programmation 2011 – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.) – Installation d'un système de vidéoprotection - 1<sup>ère</sup> tranche.**

Dans le cadre des demandes de subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, dans le cadre de la programmation 2011 et de présenter le dossier d'installation d'une première tranche de vidéoprotection.

### **Installation d'un système de vidéoprotection**

La commune de Mouy souhaite installer un système de vidéoprotection qui sera à la fois préventif, dissuasif et répressif. Il consistera à placer des caméras de surveillance des voies publiques pour prévenir tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction,...). Il permettra en temps réel et/ou différé de surveiller l'espace de vision large ou concentrée de l'objectif, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente, de détecter tout événement ou comportement anormal, d'identifier un individu, un véhicule, un objet dans le cadre d'enquêtes à caractère délictuel ou criminel,...

A la suite d'un diagnostic territorial effectué par le Groupement de Gendarmerie départementale de l'Oise, la première tranche concernera les points suivants : le quartier des Platanes et le centre-ville via la Place Cantrel.

Le montant des travaux s'élève à 53.700,00 € H.T.

Le groupe « Ensemble avec les habitants de Mouy » approuve l'ensemble de la programmation proposée lors de ce conseil municipal mais déplore :

- que l'information adressée aux élus ne soit pas plus précise alors que le chiffrage fourni suppose une série d'avant-projets sommaires,
- qu'à l'exception des travaux de sécurisation de la rue de Heilles, les opérations envisagées n'ont pas été présentées lors des commissions de Cadre de Vie permettant ainsi aux conseillers de travailler notamment sur la réorganisation de l'accès à la salle polyvalente Alain Bashung qui est mentionnée dans la note de synthèse, l'amortissement des travaux prévus à l'école Pierre et Marie Curie, la compensation des places de stationnement

supprimées par le skate-park et les problèmes de sécurité liés à cet équipement, les étapes ultérieures du plan de vidéoprotection ainsi que les modalités du contrôle du système d'enregistrement.

Madame Delafontaine fait remarquer que le projet de skate-park a été présenté dans le cadre de la commission Jeunesse. Quant aux places de stationnement supprimées par le skate-park, Madame Delafontaine rétorque que ces places ne sont qu'occasionnellement occupées.

Ainsi, Monsieur Estager argumente qu'il s'agit du parking d'un stade.

Monsieur Bourgeois répond qu'il ne s'agit pas uniquement du parking du stade mais aussi celui de l'ex-entreprise SACHS.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Aliénation de logements H.L.M.**

Considérant la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 modifiée par la loi n°94-624 du 21 juillet 1994,

Considérant les articles L.443-7 à L.443-15-6 du Code de la Construction et de l'Habitation qui fixe les conditions d'aliénation des éléments du patrimoine immobilier des organismes H.L.M.,

Considérant que l'OPAC de l'Oise propose actuellement à la vente des logements vacants de son parc immobilier rue des Jardins,

Considérant que l'OPAC a trouvé quatre acquéreurs pour quatre logements vacants,

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ces cessions avant que celles-ci soient régularisées,

Considérant les fiches techniques des logements en question transmises par les services préfectoraux,

Considérant la demande d'avis formulée par ces mêmes services,

Considérant que les logements en question correspondent à 3 logements de type IV et 3 de type V,

Considérant les publicités de cession effectuées,

Considérant les éléments de confort mis à disposition dans ces logements,

Considérant que les fiches techniques sont à disposition en Mairie pour tout conseiller municipal souhaitant en prendre connaissance,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'émettre un avis favorable sur la cession de ces logements H.L.M.

Monsieur Estager remarque que, fin 2010, la commune de Mouy a enregistré 79 demandes de logements dont 60 émanaient d'habitants de la commune. Ces chiffres reflètent, sur un plan local, la crise dramatique du logement que traverse notre pays. En effet, la Fondation Abbé Pierre, dans son rapport annuel, estime que 3,6 millions de personnes sont mal logées

ou sans domicile. Dans ces conditions, le groupe « Ensemble avec les habitants de Mouy » condamne le projet de l'OPAC qui va à l'encontre de la mission de cet office et demande au Maire d'émettre un avis défavorable à une cession qui réduirait le parc locatif social sur la commune.

Madame Delafontaine précise que 2 des futurs acquéreurs sont des habitants de Mouy et qu'il ne faut pas considérer qu'après avoir eu des revenus modestes à un moment donné, ces personnes n'aient pas le droit d'accéder à la propriété. Elle considère qu'il ne faut pas priver ces gens de la possibilité d'acquérir le logement dans lequel ils ont vécu, pour certains toute leur vie. Madame Delafontaine rajoute que si une soixantaine de demandes de logements ont été déposées, une quarantaine de logements ont aussi été attribués sur l'année 2010, ce qui prouve un large renouvellement d'occupation des logements.

Monsieur Lteif précise que lors de la vente d'un logement social, priorité est donnée au locataire. Ainsi, c'est une façon d'encourager les locataires à accéder à la propriété, une promotion sociale.

**Adopté par 24 voix pour et 2 voix contre**

## **6/ Affaires personnel communal**

- **Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 7 février 2011.**

Considérant la réussite de deux agents aux concours d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Considérant la création de deux postes d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe par délibération en date du 27 octobre 2010 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010,

Considérant, par conséquent, la vacance de deux postes d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant le futur recrutement d'un Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

Considérant la nécessité de supprimer un seul poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe,

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 7 février 2011, de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

**Adopté à l'unanimité**

- **Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 7 février 2011.**

Considérant la remise en place prochaine du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.),

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un chargé de mission afin de mettre en place les actions du C.L.S.P.D.,

Considérant que le Chargé de Mission Prévention sera en charge de :

- la préparation du diagnostic territorial en matière de prévention,

- la proposition d'orientations de travail en terme d'actions de prévention / répression et d'actions de prévention / actions sociales,
- la proposition d'actions à mettre en place dans le cadre du C.S.L.P.D.,
- la prévision du budget,
- la mobilisation de financement auprès des partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 5 février 2011 :

- de créer un poste à temps non complet, à 26 heures hebdomadaires, de contractuel Chargé de Mission Prévention qui sera occupé par un agent de catégorie B, recruté par voie de contrat à durée déterminée de 6 mois,
- de fixer la rémunération au grade de rédacteur territorial, échelon 2, indice brut 315, indice majoré 303 et qui ouvre également droit au régime indemnitaire afférent au grade.

**Adopté à l'unanimité**

- **Modification du temps de travail d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 23 heures 30 hebdomadaires vers un temps de travail à 33 heures 30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.**

Considérant la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 23 heures 30 hebdomadaires par délibération en date du 29 septembre 2010 ;

Considérant l'accroissement des missions confiées à l'agent qui occupe ce poste,

Considérant la nécessité d'augmenter son temps de travail,

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à 23 heures 30 hebdomadaires vers un temps d'emploi de 33 heures 30 hebdomadaires.

**Adopté à l'unanimité**

## **7/ Affaires scolaires**

- **Remboursement des annuités d'emprunt au Conseil Général de l'Oise pour deux enfants scolarisés dans un collège extérieur à Mouy.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Madame MASCRÉ.

Vu la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 modifiée et le décret n° 86/425 du 12 Mars 1986,

Considérant que la commune doit prendre à sa charge les remboursements d'annuités d'emprunts réalisées dans le cadre des dépenses effectuées pour les collèges fréquentés par des enfants de Mouy,

Considérant que ces remboursements d'annuités d'emprunt se font à concurrence du nombre d'enfants de Mouy scolarisés dans les collèges,

Considérant que deux enfants de Mouy ont été scolarisés au collège Charles Fauqueux à Beauvais pour l'année scolaire 2009/2010 et dont le montant de la participation s'élève à 372,88 €,

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser, au Conseil Général de l'Oise, les annuités d'emprunts relatives aux dépenses de reconstruction du collège Charles Fauqueux à Beauvais et ce, à hauteur de 372,88 €.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Remboursement des frais de scolarité au Regroupement Pédagogique Concentré de Froissy, Noiremont et Sainte-Eusoye.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Madame MASCRÉ.

Vu la loi n°83/663 du 22 juillet 1983 modifiée et le décret n°86/425 du 12 mars 1986,

Vu la circulaire du 18 juin 1993 de Monsieur le Préfet de l'Oise concernant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques,

Considérant qu'un enfant de Mouy a été scolarisé au sein d'une classe de CLIS du Regroupement Pédagogique Concentré « Le Moustier » de Froissy, Noiremont, Sainte-Eusoye dans les conditions suivantes :

- 1 enfant scolarisé durant l'année scolaire 2009/2010 au sein d'une classe de CLIS du Regroupement Pédagogique Concentré « Le Moustier » de Froissy, Noiremont, Sainte-Eusoye et dont le montant des frais s'élève à 1.018,05€,

Considérant la convention proposée par le Regroupement Pédagogique Concentré « Le Moustier » de Froissy, Noiremont, Sainte-Eusoye,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de rembourser les frais de scolarité d'un montant de 1.018,05€ au Regroupement Pédagogique Concentré « Le Moustier » de Froissy, Noiremont, Sainte-Eusoye,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Participation de la commune aux frais de séjour en classe de neige de trois enfants de Mouy scolarisés à Bury.**

Considérant le départ en classe de neige, du 3 au 16 janvier 2011, de trois enfants de Mouy scolarisés à l'école de Bury,

Considérant que la commune de Bury a sollicité la commune afin qu'elle participe aux frais de séjour des enfants,

Considérant que le coût du séjour s'élève à 933.20 € par enfant soit un total de 2.799,60€,

Considérant que compte tenu du calcul du quotient familial de la famille, la participation de la commune représenterait un montant de 1.726,42 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la commune aux frais de séjour en classe de neige des enfants de Mouy scolarisés à Bury pour une somme totale de 1.726,42€.

**Adopté à l'unanimité**

## **8/ Affaires urbanisme**

- **Autorisation donnée au Maire de signer avec le Conseil Général la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public départemental en agglomération pour les aménagements de la rue de Heilles.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MEUCCI.

Considérant, qu'en application de l'article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses réelles d'investissement des collectivités ouvrent droit aux attributions du fonds de compensation pour la T.V.A.,

Considérant qu'il en est de même pour les travaux d'équipement réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale sur le domaine routier départemental, à condition qu'ils aient été précédés de la signature d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage,

Considérant que la convention permet de rendre les dépenses éligibles au FCTVA et de rendre les travaux conformes aux prescriptions techniques en vigueur,

Considérant la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement et d'occupation du domaine public routier départemental en agglomération proposée par le Conseil Général pour les travaux de la rue de Heilles,

Considérant que les travaux consistent en l'aménagement de chicanes de stationnement, la création de places de stationnement, la mise en œuvre d'un plateau ralentisseur et la réalisation d'un cheminement piéton réglementaire, accessible et continu.

Il est proposé par le Conseil Municipal :

- d'approuver la convention proposée par le Conseil Général,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Adopté à l'unanimité**

- **Acquisition de la parcelle AA 99 auprès de Madame Georgette LACROIX.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MEUCCI.

Considérant la parcelle AA 99 située rue de Heilles et appartenant à Mme LACROIX,

Considérant l'emprise réservée du P.O.S. n°2 destinée à la création d'une liaison,  
Considérant la volonté de Mme LACROIX de se séparer de cette parcelle d'une surface de 93 m<sup>2</sup> notamment en raison de son incapacité à entretenir l'arbre présent sur sa propriété,

Considérant l'estimation par le service des Domaines à 300 €,

Considérant que, dans le cadre de cette transaction, la ville se trouvera en charge de l'abattage de l'arbre précité à la place de Mme LACROIX,

Considérant que cette opération peut être estimée à un coût en régie de 210 €,  
Considérant l'intérêt de l'acquisition de cette parcelle pour la commune de Mouy,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter l'acquisition de cette parcelle AA 99 à Mme Georgette LACROIX au prix de 90 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'étude du réseau d'eaux pluviales.**

Madame DELAFONTAINE donne la parole à Monsieur MEUCCI.

Considérant la nécessité de disposer d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales notamment pour le passage du P.O.S au P.L.U,

Considérant que l'étude qui aboutira à ce schéma comprendra des mesures de débit et des mesures de pollution,

Considérant que ces opérations auront notamment pour objectif de contrôler et d'aboutir à une limitation des rejets nocifs dans la rivière le Thérain,

Considérant que cette étude nécessite des opérations complémentaires pour être menée à son terme tels que les relevés topographiques des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et la réalisation d'inspections télévisées,

Considérant que ces opérations seront conduites par les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres à savoir, respectivement, le Cabinet AEBY-Moizard et BONNEFOY SAS,

Considérant que le coût de ces prestations sont respectivement de 12.280 € H.T. et de 21.478,08 € H.T.

Considérant que l'Agence de l'Eau peut, dans le cadre de ses compétences, subventionner ce type d'études à hauteur de 50%,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander une subvention de 16.879 € auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude,
- de demander une dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

**Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Delafontaine

Le Secrétaire (M. Forest))

M. Bourgeois

M. Malbranc

M. Meucci

Mme Mascré

M. Lteif

Mme Ferrer

Mme Affdal-Putfin

Mme Seguin

M. Tiar

Mme Fortané

Mme Biougne

Mme Maillet

M. Van Praet

Mme Kostic

M. Desquilbet

M. Estager

Mme Clara

M. Berenger

M. Schmit